

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau de la Nationalité Française et des Etrangers

Section CNI-Passeports-Naturalisations

Dossier suivi par : Olivier FORMA

2: 04.68.51.66.69 5 : olivier.forma @pyreneesorientales.gouv.fr

Perpignan, le 27 octobre 2014

La Préfète des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les Maires

En communication à:

- Monsieur le Sous-Préfet de Céret
- Madame le Sous-Préfet de Prades
- Monsieur le Président de l'Association des Maires et Adjoints des Pyrénées-Orientales

OBJET: Lancement du service ARIANE - information des usagers dans le cadre de voyages à l'étranger et de la délivrance de passeports.

PJ: 2 affiches + 1 dépliant d'information.

Le 31 juillet 2014, le ministère des affaires étrangères a procédé au lancement du nouvel outil ARIANE, destiné à permettre aux usagers devant se rendre à l'étranger et ayant demandé leur inscription au programme de bénéficier en temps réel de conseils de sécurité et d'alertes en cas de crise, y compris sanitaire, dans le ou les pays de destination.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec l'association des Maires de France, initiée dès le mois de septembre 2013.

Vous trouverez ci-joint des affiches et un dépliant destinés à informer les usagers se rendant en mairie et en préfecture.

Je vous serais reconnaissante d'afficher ces documents dans vos locaux accueillant le public, en particulier, pour les mairies concernées, dans les services chargés de la délivrance de passeports biométriques, et d'informer les usagers de la mise en place de ce service.

Les dépliants d'information joints pourront également, au besoin, être imprimés et distribués aux usagers retirant un passeport ou désirant se rendre à l'étranger.

> la Préfète, Pour la Préfète et par délégation. le Secrétaire Général,

ólel de la Préfecture – 24 quai Sadi-Carnol – 66951 PERPIGNAN CEDEX

<u>Téléphone</u> : 04.68.51.66 66

· FORTH Pierre REGNAULL 1

COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales gouv fr





diplomatio.gouv.fr

Vous partez en voyage à l'étranger ?

Pensez à vous enregistrer sur le service Ariane du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Ce service gratuit vous permet de recevoir des conseils de sécurité et d'être informés des risques éventuels dans votre pays de destination.

QUI PEUT S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL ?

Ariane est destiné aux ressortissants français, qu'ils vivent dans leur pays ou à l'étranger.

Les ressortissants étrangers résidant habituellement en France peuvent également s'y inscrire.

ARIANE, COMMENT ÇA MARCHE?

- 1 Vous créez un « compte utilisateur » sur le site diplomatie.gouv.fr
- **2** Avant chaque voyage, vous enregistrez votre voyage, précisez vos lieux de passage, votre numéro de téléphone portable, le nom de vos accompagnants...
- **3** Au cours de votre voyage et si la situation du pays le justifie :
 - vous recevrez des recommandations de sécurité par SMS ou par e-mail;
 - vous serez contactés en cas de risque ou de crise dans votre pays de destination et rapatriés le cas échéant;
 - la personne contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.

COMBIEN COÛTE L'INSCRIPTION SUR ARIANE?

L'inscription sur Ariane est gratuite.

VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES PROTÉGÉES ?

Le service Ariane, conçu en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elles sont utilisées par le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et du Développement international **uniquement** en cas de dégradation de la situation sécuritaire.

L'INSCRIPTION SUR ARIANE VOUS GARANTIT-ELLE UN SÉJOUR SANS RISQUES ?

Ariane n'est pas une assurance tous risques.

Avant tout voyage, il convient de consulter la fiche « Conseils aux voyageurs » de votre pays de destination, disponible sur **diplomatie.gouv.fr**, et de suivre les recommandations qui y sont données.

Au cours de votre voyage, vous êtes également **responsables** et ne devez pas ignorer les risques portés à votre connaissance ou vous exposer délibérément à des dangers.

L'ENREGISTREMENT SUR ARIANE VOUS DISPENSE-T-IL DE L'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE ?

Non. L'enregistrement sur Ariane ne concerne que les voyages ponctuels.









diplomatie gouv.fr

Vous partez en voyage à l'étranger ?

Enregistrez-vous* sur Avane sur le site du ministère des Affaires étrangères et du Développement international diplomatie.gouv.fr

Grâce à ce service gratuit et si la situation du pays le justifie :

- vous recevrez des conseils de sécurité par 5M5 ou par e-mail
- vous serez contacté(s) en cas de crise

*Confidentialité de vos données personnelles assurée en accord avec la CNIL

Avant tout voyage, consultez également les fiches CONSEILS AUX VOYAGEURS sur le site diplomatie.gouv.fr

Elles vous informent sur la situation de votre pays de destination et les précautions à prendre.





Vous partez en voyage à l'étranger ?

Votre réflexe: diplomatie.gouv.fr

7. Consultez les fiches CONSEILS AUX VOYAGEURS

Elles vous informent sur la situation de votre pays de destination et les précautions à prendre.

2. Enregistrez-vous* sur Ariane



Grâce à ce service gratuit et si la situation du pays le justifie :

- vous recevrez des conseils de sécurité par SMS ou par e-mail
- vous serez contacté(s) en cas de crise

Inscrivez-vous facilement, flashez ce code avec votre smartphone



^{*}Confidentialité de vos données personnelles assurée en accord avec la CNIL